#### CHAPITRE I

# Peut-on encore parler de « partis frères » en Belgique ?

Régis Dandoy et Nicolas De Decker

#### Introduction

On l'a suffisamment souligné, la Belgique constitue un exemple unique au monde d'un pays fédéral évoluant sans aucun parti national d'envergure parlementaire. Parce qu'elle voit coexister deux systèmes de partis pratiquement étanches, la Belgique se caractérise par l'importance des familles politiques. Une famille politique est, dans le lexique politique belge, composée de deux partis se revendiquant d'un même message, mais le diffusant dans des Communautés distinctes (flamande, francophone ou germanophone). La Belgique en compte quatre : la démocrate chrétienne, composée aujourd'hui du CDH et du CD&V, la libérale (MR et VLD), la socialiste (PS et SP.a), et l'écologiste (Ecolo et Groen!) 1. Nous chercherons à voir, dans ce chapitre, dans quelle mesure cette notion de famille politique, que la vulgate journalistique décrit généralement comme en déliquescence, conserve une certaine pertinence dans le système politique belge. Pour ce faire, nous commencerons par décrire les tensions centrifuges – et les résistances centripètes – qui agitèrent les trois partis traditionnels, de l'époque unitaire jusqu'à ce que ces tensions conduisent à une scission inévitable. Nous envisagerons ensuite les rapports entre partis frères, dans une même famille, selon plusieurs angles, qui nous paraissent converger. Nous décrirons tout d'abord les

¹ Nous n'envisagerons pas le cas des partis régionalistes (le FDF, le SLP et la NV-A) et d'extrême droite (le Front national et le Vlaams Belang) : ils n'entretiennent en effet aucune relation, sont nés – pour les formations régionalistes – sur des versants antagonistes de leur clivage fondateur et s'opposent aux niveaux idéologique et programmatique ; ils ne peuvent dès lors en aucun cas être considérés comme des partis frères membres d'une même famille politique. Pour plus d'informations sur la pertinence d'une famille de partis (ethno)-régionalistes, voir R. Dandoy, « Régionalisme et programmes de partis », papier présenté au Congrès des associations francophones de science politique, Université Laval (Canada), 25-26 mai 2007.

liens formels et organiques éventuels entre partis frères, principalement en relevant, dans les versions des statuts partisans, les évolutions qui concernent les relations intrafamiliales. Nous tenterons ensuite de cerner, dans chaque famille, les similitudes et les dissemblances, relatives au destin électoral, aux présences dans les coalitions gouvernementales et surtout aux corpus idéologiques des partis frères. Nous pourrons ainsi conclure que la tendance à la distanciation n'en est pas moins à nuancer, selon les angles mais aussi et surtout selon les partis. Et qu'il serait dès lors captieux de proclamer l'obsolescence d'une notion de famille politique qui fait, depuis au moins trois décennies, office de pierre d'angle du système politique belge.

#### Les partis nationaux avant leur scission

Le combat pour la démocratisation de l'Etat belge a, de tout temps, été lié aux aspirations à la reconnaissance et à la promotion de la langue flamande dans un Etat dominé par la langue française dans les domaines culturel, économique, juridique et politique. Alors que les élites francophones tiennent les rênes du régime, les partis qui en émanent ne donnent guère d'importance à la question flamande et à leurs promoteurs. La langue flamande restera, pendant des décennies, absente de la vie publique. Même le parti ouvrier belge restera majoritairement francophone et, si elles mentionnent les questions sociales et religieuses, les chartes fondatrices des partis libéral (les six points du *Programme du libéralisme belge* adoptés au Congrès du 14 juin 1846) et ouvrier belge (la charte de Quaregnon de 1893) ne mentionnent pas la problématique linguistique.

Cela étant, dès la moitié du XIX° siècle se développe un mouvement flamingant, d'essence surtout culturelle, visant à l'accomplissement du *Volksgeist* flamand. D'origine exclusivement culturelle, le mouvement flamand s'approchera toutefois très vite de la sphère politique. De façon étonnante, c'est auprès du parti le plus « fransquillon » par tradition, le parti libéral, qu'une organisation socioculturelle flamingante, le Willemsfond, se fera reconnaître : fondé en 1851, il gravitera dans l'orbite libérale dès les années 1860. Mais même si le Willemsfond, puis la Vlaamse Liberale Vereniging, plus explicitement politique, tentèrent d'infléchir la ligne francophile du parti, les tensions centrifuges ne l'agitèrent que fort peu, tant la majorité libérale était, jusqu'en Flandre même, attachée au prestige universel de la langue française. La fondation, en 1913, d'un Liberaal Vlaams Verbond, continuateur de la VLV, et non reconnu par les instances officielles du parti, ne vint guère modifier cette configuration.

De par leur implantation historique en Flandre, les catholiques étaient par nature susceptibles de subir des pressions plus intenses. Ainsi, autour d'un prêtre alostois, l'abbé Daens, se cristallisera la première véritable expression politique et parlementaire du mouvement flamand, le Christene Volkspartij dans les années 1890. Certes, la hiérarchie ecclésiastique dégrada rapidement l'abbé et le daensisme s'évanouit avec la déchéance de son créateur. Mais la semonce daensiste contraignit le parti catholique à s'ouvrir au mouvement flamand et donc aux classes populaires. La naissance du syndicat agricole Boerenbond (1890) participe de cette volonté, de même que la constitution du Davidsfond (1875), association socioculturelle établie sur le modèle du Willemsfond libéral. Cela n'empêcha pas le parti catholique d'être, des trois partis

traditionnels, le plus soumis aux tensions linguistiques dès le début du siècle. Frans Van Cauwelaert, avec son Katholieke Vlaams Landsbond notamment, exerça une grande influence sur le parti, au parlement et au gouvernement. Après la Première Guerre mondiale, le fossé était si large dans le parti catholique, entre des Flamands démocrates et populaires et des francophones conservateurs et aristocrates, que les parlementaires catholiques flamands formaient *de facto* un groupe parlementaire indépendant, quoique formellement toujours attaché au groupe catholique. L'apex de ces dissensions parlementaires survint en 1925-1926, lorsque les catholiques flamands soutinrent le gouvernement dit « travailliste » Poullet-Vandervelde composé avec les socialistes tandis que les catholiques francophones s'opposèrent à ce gouvernement.

Du côté socialiste, les principaux leaders du POB privilégiaient la langue française. De surcroît, et même si les conditions dramatiques du prolétariat et de la paysannerie flamands ne pouvaient les laisser indifférents, la question flamande fut souvent considérée comme un paravent, une *diversion aux problèmes sociaux* <sup>2</sup>. Reste que des dirigeants socialistes prestigieux tels que le Gantois Anseele ou l'Anversois Huysmans furent des avocats de la cause flamande et que certaines voix flamingantes se firent tout de même entendre (et parfois étouffer) <sup>3</sup>. Mais l'apport le plus notable du parti ouvrier belge aux débats sur les questions linguistiques avant la Première Guerre mondiale viendra non de Flandre mais de Wallonie : c'est le socialiste wallon Jules Destrée qui, dans sa célèbre *Lettre au Roi* (1912), formulera le premier des doléances fédéralistes venues de Wallonie.

Les années trente voient l'émergence de deux phénomènes : d'une part, la professionnalisation organisationnelle des deux grands partis et d'autre part, l'expansion et la radicalisation vers la droite du flamingantisme politique. Le parti catholique et le parti ouvrier belge adaptèrent leurs structures en conséquence. Quand le parti catholique devint, en 1936, le Bloc catholique, il fédérait officiellement deux formations, le Katholieke Vlaamse Volkspartij, flamand, et le parti catholique social, francophone. Mais la répartition des tâches et l'attribution des compétences entre les deux ailes linguistiques du Bloc catholique ne furent jamais vraiment établies. Les Flamands en appelèrent à l'autonomie stratégique pour conclure, dès décembre 1936, un pacte avec l'extrême droite séparatiste du Vlaams Nationaal Verbond et préparer un cartel KVP-VNV. Mais, face aux protestations outrées des catholiques francophones, et suite à la ferme intervention archiépiscopale, le cartel fit long feu <sup>4</sup>. Quoi qu'il en soit, ce dualisme formel au sein du catholicisme politique belge officialisait ainsi, entre KVP et PCS, les fortes divergences qui divisaient le parti en deux ailes. L'Histoire ne permit toutefois pas à ces arrangements organisationnels de faire leurs preuves. Du côté socialiste, se firent jour aussi des divergences de vues sur certains points. Ces divergences se traduisirent par l'organisation en 1937, par les fédérations wallonnes, puis par les fédérations flamandes du POB, de deux congrès séparés mais sans rejeter le cadre national. Les socialistes wallons tinrent à nouveau de tels

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L.-E. Troclet, Les partis politiques en Belgique, Bruxelles, L'Eglantine, 1931, p. 44.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir M. Van Ginderachter, Het rode vaderland, Tielt, Lannoo, 2005.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> E. Gerard, *La Démocratie rêvée, bridée et bafouée. 1918-1939*, Bruxelles, Complexe, 2006, p. 220.

congrès, en 1938 et 1939 mais ne remirent pas en cause l'organisation, la doctrine et la stratégie nationales du parti <sup>5</sup>. Chez les libéraux, la faiblesse organisationnelle du parti et la domination traditionnelle des francophones en son sein ne permirent pas de nouer de tels arrangements, formels ou informels. Une Entente libérale wallonne se constitue néanmoins en 1937. Regroupant des élus libéraux du sud du pays ayant pour vocation de contrebalancer l'influence (relative) du Liberaal Vlaams Verbond, elle n'est cependant pas reconnue par les instances nationales du parti, pas plus que sa concurrente flamande.

Après la Seconde Guerre mondiale, les partis belges intensifièrent encore leurs efforts d'organisation et tentèrent d'internaliser un clivage linguistique que l'Occupation avait rendu particulièrement abrasif. Le nouveau PSC-CVP introduisit ainsi – entre d'autres équilibres entre *standen* et *familles* – statutairement le clivage linguistique. En effet, si ses statuts proclament à l'article 1er que « le PSC est un parti national » et que « le parti est unitaire » 6, ils n'en prévoient pas moins que le Comité national du parti 7 et son Bureau 8 respectent la parité linguistique. De surcroît, les deux ailes linguistiques se voient concéder des prérogatives importantes : « L'aile flamande et l'aile wallonne du Comité national ont compétence pour adapter la propagande et les directives communes aux conditions particulières de leurs régions respectives. Les ailes peuvent également examiner les problèmes politiques à la lumière des situations propres à leurs régions, en vue de faire rapport au Comité national » 9. En 1965, on attribue aux ailes linguistiques la compétence exclusive pour ce qui relève de l'autonomie culturelle, tandis que la liberté d'action des factions linguistiques des groupes parlementaires est accrue 10.

Au PSB-BSP, les Fédérations d'arrondissements restent, comme du temps du POB, les entités constituantes principales du parti. Les socialistes introduisent également une pincée de dualisme linguistique dans leurs nouvelles structures : le Bureau du parti est paritaire, tandis que le président et le vice-président du parti doivent provenir de groupes linguistiques différents et composent un ticket paritaire <sup>11</sup>. En pratique, l'usage imposait une alternance linguistique à la présidence, négociée au sommet du parti. Cette idée de ticket évolua, quoique cette évolution ne fût pas consignée dans les statuts du parti, jusqu'à prendre les traits de la coprésidence qui caractérisait le PSB-BSP dans les années 1970. Par ailleurs, certaines associations périphériques du parti

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> X. Mabille, « Le Parti Socialiste. Evolution 1978-2005 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1867-1868, 2005, p. 6.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Statuts nationaux coordonnés, acceptés au Congrès national des 13 et 14 juillet 1946 et modifiés au Congrès d'organisation du 26 octobre 1947, au Congrès extraordinaire des 23-24 septembre 1950 et au Sixième Congrès statutaire des 10-11 mars 1951, article 1.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> *Ibid.*, article 4, par. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> *Ibid.*, par. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> *Ibid.*, par. 16.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> D. Dustin, « Les structures du Parti social-chrétien de la distanciation de 1968 à nos jours », in Un parti dans l'histoire. 1945-1995. 50 ans d'action du Parti Social Chrétien, Louvain-la Neuve, Duculot, 1996, p. 228.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Parti socialiste belge. Statuts, 1945, article 43.

se scindèrent longtemps avant le parti lui-même. Ce fut le cas, en 1968, des Jeunesses socialistes et de Présence et action culturelles <sup>12</sup>.

Chez les libéraux, la réorganisation du parti ne fut que partielle après la Seconde Guerre mondiale. Tout au plus une alternance entre Bruxellois, Flamands et Wallons à la présidence s'était-elle imposée de manière informelle. La transformation en parti de la liberté et du progrès, en 1961, donne à cet arrangement une concrétisation statutaire <sup>13</sup>. De plus, pour la première fois, les groupes de pression wallon et flamand sont reconnus par le parti : les présidents du Liberaal Vlaams Verbond et de l'Entente libérale wallonne sont membres de droit du Comité de direction du PLP-PVV 14 et un délégué de chacune de ces organisations siège au Bureau politique du parti 15. Mais ces concessions seront temporaires. En effet, le père de la mue du parti libéral en PLP-PVV, le Louvaniste Omer Vanaudenhove, imprime à sa formation une ligne unitariste très ferme. Il impose un compromis linguistique belgicain au Congrès de Liège de 1966 et fait disparaître des statuts nationaux toute référence à l'ELV et au LVV, en même temps que toute mention d'éventuelles dissensions communautaires en Belgique. Les nouveaux statuts du PLP-PVV proclament, à l'article 1er, que « le PLP croit à une Belgique unie par tous les liens de son histoire commune et par toutes les nécessités de son destin commun » 16. L'ouverture libérale aux velléités fédéralistes restera donc fort limitée, ce qui ne manqua pas d'alimenter les frustrations de certains libéraux flamands. Après les résultats décevants des élections de 1968, ces frustrations s'accrurent au point que le LVV tint, en mai 1968, un Congrès séparé (non reconnu par les autorités libérales nationales). Les libéraux flamands renièrent alors le compromis de Liège, rompant avec le belgicanisme affiché du parti national, tout en restant dans le cadre unitaire du PLP-PVV.

Ces tentatives d'internalisation du clivage linguistique étaient toutes vouées à l'échec, dès lors que les tensions communautaires et la concurrence des partis régionalistes allaient en s'accroissant. Les partis unitaires se trouvèrent eux aussi dépassés par les faits, et donc promis à une séparation inévitable. Ces séparations advinrent à la suite de crises liées à des questions fondamentales pour les partis euxmêmes, des crises connues dans la littérature sociologique sous l'appellation de *critical junctures*. Il s'agit pour les sociaux chrétiens de l'affaire de Louvain. L'Université catholique de Louvain, en région flamande, était depuis 1834 le sérail des élites catholiques belges. En 1968, contre la volonté des évêques, de l'aile francophone du PSC-CVP et de certains de ses leaders flamands, une frange importante du CVP—et des étudiants flamands—réclamèrent, et obtinrent, sous la bannière du « *Walen buiten* », le transfert des sections francophones de l'Université sur un nouveau site, Louvain-la-Neuve, situé en Wallonie. Le gouvernement dirigé par Paul Vanden Boeynants tomba sur cette question en février 1968 et l'unité du PSC-CVP n'y résista pas : le CVP tint son Congrès fondateur en avril 1969 et le PSC, en mai 1969.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> X. Mabille, *op. cit.*, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Parti de la liberté et du progrès. Statuts nationaux, 1961, article IV.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> *Ibid.*, article V., A.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> *Ibid.*, article VI., A., 17° et 18°.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Parti de la liberté et du progrès. Statuts nationaux, 1966, article I<sup>er</sup>.

Pour les libéraux, le détonateur est le vote, le 9 juin 1970, par les sénateurs libéraux flamands de la limitation de la Région bruxelloise aux dix-neuf communes en 1970. Cette décision s'inscrivait dans le processus de négociations de la première réforme de l'Etat unitaire belge. Bruxelles était à la fois le berceau et la citadelle du libéralisme belge. Ses leaders bruxellois – tous francophones – ne purent admettre le cloisonnement de la capitale dans son carcan des dix-neuf communes, imposé par des Flamands – notamment libéraux – vindicatifs sur ce sujet. Les partis officialisent leur rupture par des congrès séparés tenus en mai 1972. Les libéraux bruxellois fondèrent même diverses formations indépendantes (dont, dès le 25 juin 1970, le PLP de la région bruxelloise) des deux partis, flamand et wallon, avant de rejoindre leurs camarades wallons en 1979.

L'unité socialiste ne résista pas à l'échec du pacte d'Egmont, qui en 1978 devait concrétiser l'aspiration des socialistes wallons à l'instauration de régions aux fortes compétences économiques. Ces aspirations au fédéralisme économique, nées dans les milieux syndicaux wallons et qui avaient gagné une très large frange de l'aile wallonne du PSB-BSP, ne plaisaient guère aux socialistes flamands, dont certains se virent reprocher de privilégier, à l'occasion des longues négociations sur le pacte d'Egmont, la solidarité flamande plutôt que la solidarité socialiste. L'inimitié personnelle des deux coprésidents socialistes de l'époque, couplée aux inclinations communautaires du coprésident flamand intensifia encore les tensions et stimula la scission socialiste. Le BSP convoque son congrès constitutif le 15 octobre 1978; le BSP fait de même le 15 novembre de la même année. Les partis unitaires ont vécu.

## Les partis frères après les scissions : liens physiques, statutaires, et numériques

Une fois leur scission consommée, les nouveaux partis frères gardèrent des liens que l'inertie organisationnelle seule ne suffit pas à justifier. Tendanciellement, on peut toutefois noter que ces liens formels sont plus systématiquement mis en avant du côté francophone et que, en quittant le quartier général historique, les partis flamands rompent le lien physique le plus notable. Nous verrons dans cette section si les partis frères ont maintenu, abandonné et/ou créé des organes de concertation, à quelle date ils ont cessé de cohabiter, s'ils ont géré ensemble leur centre d'étude et si leurs sites officiels actuels référencent un lien vers le parti frère.

Lorsque le PSC-CVP s'est scindé, un Comité permanent de concertation politique (non statutaire) était censé coordonner l'action des deux partis au niveau national. Les prérogatives et la composition du Comité firent l'objet de négociations minutieuses, qui n'aboutirent qu'en octobre 1972, avec la nomination de Robert Houben à sa tête <sup>17</sup>. Toutefois, celui-ci remit son mandat dès novembre 1972, déçu du peu de pouvoir réel qu'impliquait sa fonction. Le Comité se mua dès lors en un Praesidium plus restreint, mais qui ne vivota que quelques mois et s'éteignit discrètement sous l'effet cumulé et délétère des tensions qui agitaient ses différents membres et du désintérêt de ceux-ci à l'égard de cette instance <sup>18</sup>. Les statuts des deux partis proclament, depuis leur

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> D. Dustin, op. cit., p. 229-230.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> *Ibid.*, p. 232.

naissance, leur inclination communautaire. L'article 1<sup>er</sup> des statuts du PSC, dans leurs versions successives, stipule ainsi que « [le PSC] prend en charge, au sein de l'Etat national, les intérêts des communautés française et germanophone » <sup>19</sup>. La mention disparaîtra avec la fondation du CDH. Les statuts actuels des deux partis restent muets sur l'existence d'un parti frère, à l'exception, pour le CDH, du CSP germanophone <sup>20</sup>, et, pour le CD&V, des organisations démocrates chrétiennes internationales (Internationale démocrate chrétienne, Union européenne des démocrates chrétiens et parti populaire européen) <sup>21</sup>. Les deux partis cohabitèrent toutefois rue des Deux-Eglises pendant près de trois décennies : en 1997, le CVP emménagea rue de la Loi. Le dernier organe commun aux démocrates chrétiens belges était leur Centre d'études politiques, économiques et sociales (CEPESS), institution située rue des Deux-Eglises et cogérée par un bureau désigné par les deux partis. Il se scinda en 2000, les deux partis disposant désormais de centres d'études et de formation séparés. Notons également que ni www.lecdh.be, ni www.cdenv.be ne renvoient au site internet du parti frère.

Dans le camp libéral, un PLP-PVV unitaire exista encore formellement entre 1970 (lorsque la scission devint effective) et 1972 (lorsque la scission devint officielle). Alors que les trois partis régionaux étaient absolument autonomes, ils se présentèrent toutefois sous le sigle PLP-PVV aux élections de 1971. En raison entre autres de l'animosité entre libéraux bruxellois et flamands, aucune institution de coordination ne fut établie entre les trois (puis, dès 1979, les deux) partis. Dès lors, les statuts des libéraux flamands ne citeront jamais leurs coreligionnaires francophones. De leur côté, les libéraux wallons, depuis 1972, et les libéraux francophones, depuis 1979, feront, jusqu'à la constitution du Mouvement réformateur en 2002, une référence statutaire aussi systématique que vague aux autres formations libérales : « Le parti coopère avec les formations politiques belges, européennes et internationales qui se réclament de l'idéal libéral, démocratique et réformateur » 22. Les statuts du MR, eux, ne font référence qu'au PFF germanophone, considéré comme constitutif du Mouvement réformateur. Dès 1972, les libéraux flamands quittent le siège historique de la rue de Naples pour un des étages de la tour Rogier. Mais le service d'étude, le Centre Paul Hymans, restera formellement national jusqu'à son autodissolution en 2005, qui servit de base à l'installation du Centre Jean Gol par les libéraux francophones. Ceci dit, le Centre Paul Hymans étant à cette époque dans un coma profond depuis plusieurs années déjà et les archives flamandes ayant été rapatriées à Gand, cette unité n'était que cosmétique. Le site web du MR renseigne un lien vers les sites officiels de l'ensemble des partis flamands. www.openvld.be ne mentionne aucun site d'autres partis mais il renseigne celui du Centre Jean Gol.

Dès avant leur séparation, le 31 octobre 1978 <sup>23</sup>, les socialistes belges, toujours empreints de l'internationalisme du mouvement ouvrier, instituent statutairement

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Texte coordonné des statuts du Parti social chrétien adoptés au Congrès de Marche le 28 juin 1980, 1980, article 1<sup>er</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Les statuts du Centre démocrate humaniste, 2002, article 1er.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> CD&V. Statuten, 2001, article 8.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Statuts du PLP wallon, article 1<sup>er</sup>, 1972. La formule reste inchangée jusqu'en 2002.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> X. Mabille, op. cit.

un Comité de concertation des socialistes belges. Les nouveaux statuts des partis décrivent sa composition et ses compétences <sup>24</sup>. Mais le Comité ne sera jamais réuni, ce qu'illustre d'ailleurs l'évolution de ses mentions dans les statuts : en 1987, la mention de « réunions périodiques » <sup>25</sup> disparaît des statuts du PS; en 1995, le SP ne fait plus aucune référence au Comité de concertation, tout en proclamant sa solidarité avec les socialistes francophones et du reste du monde <sup>26</sup>. Les statuts actuels du parti socialiste continuent de décrire la composition (article 85) et les compétences (article 86) du Comité, alors que les statuts de l'autre entité constitutive de l'organe en question ne le mentionnent plus officiellement depuis une décennie... Contrairement aux libéraux, alors que les deux partis socialistes conservèrent un siège commun boulevard de l'Empereur jusqu'au milieu des années 1990, le centre d'études national, l'Institut Emile Vandervelde, fut scindé immédiatement après l'officialisation de la rupture socialiste. Alors que le site Internet du parti socialiste ne fait référence au site d'aucun autre parti belge, celui du SP.a offre une incohérence révélatrice. En effet, si www.ps.be est le seul parti belge dont un lien figure sur www.s-p-a.be, il est référencé dans la rubrique « over de grenzen », aux côtés des autres partis sociaux-démocrates d'Europe...

La famille des partis écologistes a suivi un parcours opposé à ceux des autres familles démocratiques belges. En effet, alors que les deux partis écologistes sont nés indépendamment l'un de l'autre, de chaque côté de la frontière linguistique, ils ont très tôt développé des relations privilégiées, bien plus significatives que les partis traditionnels. Dès le début des années 1980, les deux partis constituent un groupe parlementaire commun. Et deux organes sont officiellement institués en 1995 : le Bureau fédéral Ecolo-Agalev qui chapeaute une Assemblée fédérale Ecolo-Agalev ouverte aux membres des deux partis <sup>27</sup>. Mais ces organes se réunissent rarement et tandis que leurs compétences et leur composition sont minutieusement exposées dans les statuts d'Ecolo <sup>28</sup>, ceux d'Agaley, puis de Groen! sont beaucoup plus évasifs sur la question <sup>29</sup>. Ces relations privilégiées se manifestent dans des deux autres dispositions statutaires : les membres de Groen! peuvent se présenter sur des listes Ecolo à chaque scrutin européen, national, régional ou communal <sup>30</sup>; Groen! autorise explicitement ses adhérents à être membres d'Ecolo <sup>31</sup>. Si, fatalement, les deux partis ne partagent pas de bâtiments ou de centres d'études, les collaborations privilégiées se remarquent sur la toile : des liens figurent vers les sites respectifs des deux frères écologistes et les deux partis prennent souvent des initiatives communes, qui se répercutent sur Internet,

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> PSB-Statuts, 1978, section 2; Statuten van de Belgische Socialistische Partij, 1978, article 59.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> PSB-Statuts, 1978, section 2, article 2.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> SP. Statuten, 1995, article 61, conservé dans la version actuelle des statuts du SP.a à l'article 58.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> « Statuts du Bureau fédéral Ecolo-Agalev », in Statuts du mouvement Ecolo (dernière révision : 23.12.95), p. 21.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Op. cit., et Statuts d'Ecolo, 2007, articles 122 et 123.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Groen!-Statuten, 2004, article 10.1.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Statuts d'Ecolo, 2007, article 132.2.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Groen!-Statuten, 2004, article 2.5.

à l'image de www.200000.be, lancé pour contrôler l'engagement du gouvernement « violette » de créer 200 000 emplois pendant la législature 2003-2007.

### Destins électoraux, gouvernementaux et idéologiques des partis frères

Cette troisième partie traitera empiriquement de la proximité politique et idéologique caractéristique des partis politiques « frères » en Belgique. Nous partons de trois hypothèses. En effet, pour que des partis puissent être considérés comme frères et outre l'institutionnalisation de leurs liens, toute une série de phénomènes et comportements peuvent être observés et nous aider à saisir ces liens partisans. *Primo*, nous observerons le « destin » électoral de ces partis frères, nous basant sur l'idée que ces partis, ayant nombre de caractéristiques en commun, ont une performance électorale parallèle. *Secundo*, nous pouvons supposer que des partis frères participent ensemble au pouvoir et font partie de la même coalition au gouvernement fédéral. *Tertio*, nous analyserons, sur la base des programmes électoraux, la proximité idéologique qu'entretient un parti avec son parti frère mais aussi avec les partis de sa communauté linguistique.

En effet, dans le contexte politique belge et bien qu'il subsiste quelques partis nationaux très peu significatifs en terme de vote <sup>32</sup>, tous les partis représentés au parlement sont des partis régionaux, c'est-à-dire appartenant à une communauté linguistique bien définie. A partir de la scission des partis dits traditionnels (sociaux-chrétiens, socialistes et libéraux), on assiste ainsi à la création en parallèle de deux systèmes de partis et ce, en l'absence de partis fédéraux disposant d'une masse critique <sup>33</sup>. Cela a pour conséquence directe que ces partis sont responsables exclusivement devant les électeurs de leur communauté mais aussi que, dans le cadre de la compétition électorale, ils se définissent et se positionnent surtout par rapport aux partis de leur communauté plutôt qu'à leur parti frère situé de l'autre côté de la frontière linguistique.

La première hypothèse que nous entendons tester est celle du destin électoral parallèle des partis frères. La logique sous-jacente veut que si deux partis peuvent être considérés comme frères, c'est-à-dire avoir un comportement politique et une assise

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Citons des partis libéraux comme l'UDRT-RAD (Union démocratique pour le respect du travail – Respect voor arbeid en democratie) qui ont obtenu au début des années quatrevingt jusqu'à trois sièges à la Chambre ou encore VIVANT qui a obtenu des résultats non négligeables lors des élections régionales de 2004 et s'est vu attribuer une sénatrice cooptée en 2006. Les partis belgicistes ou unitaristes n'ont pas rencontré un franc succès, à l'instar de BUB (Belgische Unie – Union belge) créé en 2002 ou de UNIE créé en 2006. Les partis d'extrême gauche reposent également sur des plates-formes nationales, à savoir le SAP-LCR (Socialistische Arbeidpartij – Ligue communiste révolutionnaire) créé en 1971, le PVDA-PTB (Partij voor de Arbeid van Belgie – parti du travail de Belgique) créé en 1979, le LSP-MAS (Linkse Socialistische Partij – Mouvement pour une alternative socialiste) créé en 1992. Enfin, signalons la présence éphémère du parti AEL (Arabisch-Europese Liga – Ligue arabe européenne) à prétention également nationale.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Pour être tout à fait exact, il faut signaler la présence d'un système de partis spécifique à la communauté germanophone (70 000 habitants). Néanmoins, vu la taille réduite de cette communauté et l'influence marginale de ces partis sur le système politique belge dans son ensemble, nous ne les étudierons pas ici.

idéologique communs, leur performance électorale sera identique. Or, comme les caractéristiques socio-démographiques des électorats sont sensiblement différentes dans les deux communautés, les résultats électoraux sont différents dans leur ensemble. Par exemple, le parti social-chrétien flamand a toujours obtenu de meilleurs résultats que son pendant francophone. Lors des récentes élections de 2007, le CD&V (en cartel avec la N-VA) a ainsi obtenu trente sièges à la Chambre des représentants alors que le CDH n'en occupe que dix. Nous allons donc vérifier empiriquement si lorsqu'un parti gagne ou perd les élections, son équivalent de l'autre côté de la frontière linguistique subit le même sort. Utilisant une méthodologie appliquée auparavant pour les partis au gouvernement <sup>34</sup>, nous étudierons les performances électorales des différents partis belges lors des élections fédérales (plus précisément à la Chambre des représentants) depuis 1946 <sup>35</sup>. Une analyse globale de ces résultats fait apparaître des observations divergentes selon les familles de partis.

**Tableau 1.** Performance électorale des partis frères lors des élections fédérales (1971-2007 – calculée en pourcentage des résultats au niveau du royaume)

Election	CD&V	CDH	SP.a	PS	VLD	MR	Ecolo	Groen!
1971	-0.4	-1.3	-	-	-	-	-	-
1974	+3.6	-1.3	-	-	+0.1	-0.1	-	-
1977	+2.9	+0.7	-	-	-1.1	+1.4	-	-
1978	-0.1	+0.4	-	-	+1.8	-1.1	+0.2	+0.1
1981	-6.8	-3.0	0.0	-0.3	+2.6	+2.6	+2.0	+2.1
1985	+2.0	+0.8	+2.2	+1.1	-2.2	+1.6	0.0	+1.5
1987	-1.8	+0.1	+0.4	+1.9	+0.8	-0.8	+0.1	+0.8
1991	-2.7	-0.3	-2.9	-2.2	+0.4	-1.3	+2.5	+0.4
1995	+0.4	0.0	+0.6	-1.6	+1.2	+2.1	-1.1	-0.4
1999	-3.2	-1.8	-3.0	-1.6	+1.1	0.0	+3.4	+2.5
2003	-0.7	-0.5	+5.3	+2.8	+1.1	+1.2	-5.0	-5.0
2007	+5.3	+0.6	-4.7	-2.2	-3.5	+1.1	+2.6	+2.0

Ainsi, les deux partis frères sociaux-chrétiens font montre globalement depuis 1968 d'un destin électoral fort semblable : ils gagnent et perdent la plupart du temps en même temps. Lors des douze élections qui ont suivi la scission du parti en deux branches linguistiques, ces deux partis ont toujours gagné et perdu les élections de concert, mis à part en 1974 où le CVP à gagné 3,6% et le PSC a perdu 1,3% et celles de 1978 où le CVP a perdu 0,1% alors que le PSC a gagné 0,4% des voix. Les deux partis frères socialistes partagent le même destin électoral (le PS et le SP.a perdent et gagnent ensemble en général), mais cette tendance est encore plus présente et marquée

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> P. DUMONT, L. DE WINTER, R. DANDOY, « Démissions gouvernementales et performances électorales des majorités sortantes (1946-1999) », Courrier hebdomadaire du CRISP, 1722, 2001

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Les résultats présentés ici confirment les observations de K. Deschouwer qui a comparé les résultats électoraux des différentes familles politiques entre 1995 et 2007. Voir K. Deschouwer, « To govern and/or not to govern. Incongruent coalitions in Belgium (1995-2007) », papier présenté à la *ECPR General Conference*, Université de Pise (Italie), 6-8 septembre 2007.

que chez les sociaux-chrétiens. Ainsi, seules des élections fédérales de 1995 font figure d'exception depuis 1981, le parti socialiste francophone PS ayant perdu1,6% des voix alors que le SP en avait gagné 0,6%. En revanche, les performances électorales des partis libéraux sont plutôt divergentes : lorsque l'un gagne les élections, l'autre les perd presque toujours. Les exceptions notoires se situent lors des élections de 1981 (au cours desquelles le PVV et le PRL ont tous deux gagné 2,6% des suffrages) et de 1995 et 2003. Les performances électorales des partis écologistes sont fort semblables à celles des sociaux-chrétiens et des socialistes : ils ont toujours gagné (en 1999 et en 2007) ou perdu (en 2003) au même moment.

A l'exception notable des partis frères libéraux, les partis d'une même famille partagent donc en général le même destin électoral. Néanmoins, de nombreuses variables structurelles peuvent expliquer cette performance électorale parallèle. La première est la participation au gouvernement <sup>36</sup>: habituellement, les partis qui ont fait partie de la coalition au gouvernement fédéral perdent les élections qui suivent. Ainsi, entre 1946 et 1999, la perte movenne d'un gouvernement en terme de voix est de 3,5% et seuls trois gouvernements (Leburton, Tindemans III et Martens V) ont, depuis 1946, obtenu un solde positif suite aux élections <sup>37</sup>. Sur les dix-neuf élections qui se sont tenues depuis 1946, les composantes de la coalition gouvernementale n'ont jamais gagné toutes à la fois (ou au minimum obtenu un score électoral égal à celui du scrutin précédent); elles ont perdu ensemble à sept reprises, tandis que dans les dix autres cas, certaines composantes gagnaient (ou stagnaient), alors que d'autres perdaient. La movenne des résultats des partis gouvernementaux pris individuellement est négative aussi de l'après-guerre à 1999 (-1,5%). Etant donné que les partis appartenant à une famille politique ont presque toujours participé ensemble à une coalition au niveau fédéral (voir infra), cette tendance lourde à la défaite en cas de participation gouvernementale explique en grande partie le destin électoral parallèle de certains partis frères. D'autres facteurs entrent en compte et peuvent expliquer en partie cette performance conjointe : le type de coalition (la composition partisane du gouvernement), la mise en place de réformes de l'Etat ou encore l'effet de la conjoncture économique qui tendent à sanctionner les partis de la même famille politique.

La seconde hypothèse testée dans cette partie concerne la participation au pouvoir au niveau fédéral. La caractéristique principale du gouvernement fédéral belge est le système de coalition : à l'exception des gouvernements mono-partisans sociaux-chrétiens (les gouvernements Duvieusart et Pholien en 1950, Van Houtte en 1952 et Eyskens II en 1958), tous les gouvernements belges depuis 1946 sont des gouvernements de coalition. Vu le nombre élevé de partis représentés au parlement fédéral – surtout depuis la scission des partis traditionnels entamée dès 1968 –, vu aussi les contraintes institutionnelles (comme l'assise parlementaire nécessaire au vote de confiance et à la survie du gouvernement ou encore la règle de parité linguistique

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> H.-M. NARUD, H. VALEN, « Coalition Membership and Electoral Performance in Western Europe », *in* W. Müller, K. Strom, T. Bergman (ed.), *Coalition Governance in Parliamentary Democracies*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> P. Dumont, L. De Winter, R. Dandoy, « Démissions gouvernementales et performances électorales des majorités sortantes (1946-1999) », *op. cit*.

au Conseil des ministres), il est nécessaire que plusieurs partis (entre quatre et six, en général) gouvernent ensemble et constituent des coalitions gouvernementales au niveau fédéral.

Selon les théories des coalitions, chaque partenaire supplémentaire fait diminuer la part relative des autres partis au gouvernement. Les coalitions qui se forment à la fin du processus de formation de gouvernement devraient donc théoriquement être des coalitions dites « minimales gagnantes ». On trouve pourtant souvent des coalitions surnuméraires : il y en eut treize depuis 1968, c'est-à-dire près de 60% du nombre total de gouvernements <sup>38</sup>. Une explication évidente de ce type de coalitions est la nécessité de majorités spéciales (dont la majorité des deux tiers pour amender la Constitution) mais il y en a d'autres, comme la pratique de la symétrie dans la composition des gouvernements. Jusqu'à la fin de l'année 2007, les partis appartenant à la même famille ont toujours été ensemble au gouvernement ou dans l'opposition. Cela signifie qu'un gouvernement inclut souvent un parti « de trop », à savoir le parti frère du parti de l'autre côté de la frontière linguistique mathématiquement nécessaire à la coalition. Les exemples de ces gouvernements excédentaires sont nombreux : Eyskens IV et V, Martens II et IV, M. Eyskens, Martens IX et, plus récemment, Verhofstadt I.

Certains auteurs vont plus loin et identifient une pratique de « double symétrie » <sup>39</sup> ou de coalitions « congruentes » <sup>40</sup> en associant les compositions des coalitions régionales à celle du niveau fédéral. Puisque les acteurs politiques sont souvent les mêmes aux différents niveaux de pouvoir, ils conditionnent en général leur participation à un gouvernement régional à celle de leur entrée dans la coalition fédérale (et viceversa). Il y a une volonté au niveau du système politique belge de construire des gouvernements fédéraux symétriques mais aussi des gouvernements régionaux et fédéraux congruents. Par exemple, en 1999, le parti écologiste francophone n'était mathématiquement pas nécessaire au gouvernement wallon mais a été associé à cette coalition selon cette logique de congruence.

Nous pouvons donc observer que, sur l'ensemble des gouvernements qu'a connus la Belgique depuis la scission des partis traditionnels et à quelques exceptions près, tous les gouvernements fédéraux ont été symétriques, c'est-à-dire intégrant les partis frères de chaque côté de la frontière linguistique. En d'autres mots, ces partis frères ont de tout temps été ensemble dans le gouvernement ou ensemble dans l'opposition. Cette affirmation se vérifie pour l'ensemble des familles politiques (sociale-chrétienne, socialiste, libérale et écologiste), de même que pour les deux partis d'extrême droite – le flamand Vlaams Belang et le francophone Front national – qui sont restés dans l'opposition.

Signalons toutefois que, plus récemment, les gouvernements Verhofstadt III et Leterme I ont inauguré une formule inédite en ce qui concerne les formules de coalition

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> P. DUMONT, L. DE WINTER, « La formation et le maintien des gouvernements (1946-1999) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1664, 1999.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> K. Deschouwer, « To govern and/or not to govern. Incongruent coalitions in Belgium (1995-2007) », *op. cit.* 

au fédéral. Pour la première fois dans l'histoire politique contemporaine belge <sup>41</sup>, un parti traditionnel – le parti socialiste francophone – est au gouvernement alors que le parti socialiste flamand a fait le choix de l'opposition. Il s'agit là d'un élément nouveau <sup>42</sup> qui s'ajoute à celui de la rupture – récente aussi – de la règle de congruence entre les niveaux de pouvoir fédéral et régionaux <sup>43</sup>. Si l'on excepte le cas de la VU présente dans le gouvernement flamand mais pas au fédéral entre 1999 et 2003 et les cas de Groen! et Ecolo présents respectivement dans les exécutifs flamands et wallons alors qu'ils ne siégeaient pas au fédéral entre 2003 et 2004, les gouvernements belges ont respecté cette pratique de double symétrie ou de congruence jusqu'en 2004. On le voit, pour la période 2004-2007, le CD&V-NV.A et le CDH siègent seulement au niveau régional alors que le MR ne siège qu'au gouvernement fédéral (son parti frère siège dans l'exécutif flamand). Le scénario est sensiblement identique à partir de 2007 puisque le SP.a-Spirit ne siège qu'au niveau régional (son parti frère siège aux deux niveaux) et que le MR n'appartient qu'à la coalition gouvernementale fédérale.

Enfin, la troisième hypothèse que nous souhaitons vérifier dans ce chapitre concerne la proximité idéologique des partis frères : les partis appartenant à la même famille politique seraient plus proches l'un de l'autre qu'ils ne le sont de partis appartenant à une autre famille. Pour ce faire, nous allons analyser le contenu des programmes électoraux des principaux partis politiques belges lors des scrutins fédéraux. A l'aide d'une méthodologie et d'une procédure de codage similaire à celle développée pour l'étude de mise à l'agenda politique en Belgique <sup>44</sup>, nous avons analysé le contenu des programmes électoraux de 1991 à 2003 selon 134 catégories thématiques. L'objectif de l'analyse des programmes électoraux des partis est de mesurer leur position en matière de politiques publiques à l'aide d'un cadre méthodologique commun. Les programmes électoraux sont en effet considérés comme des indicateurs valides des positions des partis politiques sur certains points de politiques publiques à un moment déterminé <sup>45</sup>. Ces positions sont conceptualisées par rapport à la théorie de la *saliency* (ou du poids relatif) selon laquelle les partis entrent en concurrence en mettant en avant

Al Remarquons qu'une première ébauche de la rupture de cette symétrie fédérale eut lieu en 2003 lorsque le parti Ecolo quitta le gouvernement Verhofstadt I deux semaines avant les élections fédérales alors que son parti frère – Agalev – restait dans la coalition. Nous avons par ailleurs parlé plus haut de l'expérience asymétrique éphémère du gouvernement Poullet, en 1925-1926.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Interrogés en 1998 sur la question, les présidents des principales formations politiques soulignaient dans leur majorité l'importance de la présence de leur parti frère au sein de l'exécutif fédéral. Voir P. Delwit, J.-M. De Waele, *Les présidents de parti répondent... Vers une recomposition du paysage politique en Belgique*, Bruxelles, Editions Labor, 1998.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> En se limitant aux deux principales régions et communautés du pays et en faisant abstraction du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de celui de la Communauté Germanophone.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> B. Rihoux, P. Dumont, R. Dandoy, « Mass media, party manifestos and governmental agreements in Belgium in the 1990s: an exploratory qualitative comparative (QCA) and regression analysis », papier présenté aux *ECPR Joint Sessions*, Université d'Uppsala (Suède), 13-18 avril 2004.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> M. LAVER, J. GARRY, « Estimating Policy Positions from Political texts », *American Journal of Political Science*, 44/3, juillet 2000.

leurs priorités politiques plutôt qu'en s'affrontant directement sur les mêmes thèmes politiques; les programmes privilégient certains thèmes porteurs et priorités plutôt que d'autres <sup>46</sup>. C'est cet ordre de priorité dans le contenu des différents programmes électoraux qui sera comparé dans cette dernière partie.

Contrairement à de nombreux pays européens, les programmes électoraux en Belgique couvrent la quasi-totalité des thèmes de la campagne <sup>47</sup>. Au lieu de se centrer sur leurs thèmes de prédilection, de mettre en avant les thèmes qui leurs sont spécifiques afin de séduire leur électorat et d'essayer de rallier de nouveaux électeurs, les partis belges couvrent le spectre entier des thèmes susceptibles d'être abordés. Cette diversité – et parfois cette exhaustivité thématique menant bien souvent à des programmes interminables – fait que tout exercice de comparaison doit se faire à un niveau plus global que celui d'une thématique spécifique. Pour ce faire, nous avons étudié les corrélations <sup>48</sup> bivariées (de Pearson) observées entre les différents programmes électoraux des différents partis pour l'ensemble des 134 catégories.

Tableau 2. Proximité idéologique des partis frères	
(moyenne des corrélations – 1991-2003)	

Parti	Parti frère	Partis flamands
CD&V	.73	.59
VLD	.67	.50
SP.a	.66	.53
Groen!	.56	.49
	Parti frère	Partis francophones
MR	.67	.57
PS	.66	.66
CDH	.73	.66
Ecolo	.56	.61

De 1991 à 2003, nous observons globalement une forte proximité idéologique entre les partis de la même famille politique. Si la proximité idéologique des deux partis écologistes n'est pas très importante (R = .56), elle l'est davantage dans le contenu des programmes électoraux des deux partis libéraux (R = .67) et socialistes (R = .66). En outre, ce sont les programmes des deux partis sociaux-chrétiens qui sont les plus proches : ils atteignent une corrélation de .73 sur la période allant de 1991 à 2003. Les données montrent aussi des évolutions temporelles sensiblement divergentes durant cette période. Globalement, les deux partis frères socialistes et

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> I. Budge, H.-D. Klingemann, A. Volkens, J. Bara, E. Tanenbaum, *Mapping Policy Preferences. Estimates for Parties, Electors, and Governments 1945-1998*, Oxford University Press, Oxford, New York, 2001.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> R. Dandoy, « L'analyse des programmes de partis », in A.-P. Frognier, L. De Winter, P. Baudewyns (éd.), *Elections : le reflux ? Comportements et attitudes lors des élections en Belgique*, Bruxelles, De Boeck, 2007.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Tous les chiffres de corrélation présentés ici sont significatifs au niveau 0.01, à l'exception du lien en 1991 entre le programme électoral d'Agalev et celui du VLD.

sociaux-chrétiens tendent à s'éloigner les uns des autres tandis que les programmes des partis écologistes sont plus proches en 2003 qu'en 1991 49.

Finalement, et en ligne avec la participation gouvernementale conjointe, nous observons une différence statistique significative entre les partis d'opposition et les partis au gouvernement. En effet, la movenne des corrélations pour les programmes des partis frères participant au gouvernement fédéral suite aux élections considérées (.70) est supérieure à celle de partis dans l'opposition (.59). Cela démontre sans doute une volonté explicite de ces partis de se rapprocher idéologiquement lorsqu'ils ont en ligne de mire une participation conjointe à la coalition gouvernementale au niveau fédéral. Ce rapprochement met à l'œuvre deux dynamiques : la mise en exergue des points et intérêts communs aux deux partis, l'étouffement et l'évitement des thèmes qui pourraient fâcher ces partis. Ces données confirment les analyses menées par Castanheira et Noury <sup>50</sup> sur les positions spatiales des parlementaires fédéraux mesurées par les comportements de vote sur certains thèmes et qui démontrent bien cette opposition idéologique entre partis d'opposition et partis appartenant à la coalition. Ces auteurs observent ainsi graphiquement qu'entre 1995 et 1999, les partis frères au gouvernement (PS et SP, ainsi que PSC et CVP) étaient plus proches que les deux partis frères libéraux et qu'entre 1999 et 2003, les partis frères dans la coalition fédérale étaient plus proches que les partis frères sociaux chrétiens. Enfin, la législature 2003-2007 était, selon ces mêmes auteurs, un peu particulière puisque, même si les partis frères socialistes au gouvernement étaient proches les uns des autres, le MR et le VLD étaient relativement distants tandis que, dans l'opposition pourtant, le CDH et le CD&V démontraient un comportement de vote quasi identique sur les deux dimensions étudiées.

Si ces quelques chiffres confirment la proximité idéologique particulière des partis frères au cours du temps, qu'en est-il par rapport aux autres partis, entre autres de la même communauté linguistique ? Sont-ils proches des autres partis de leur région étant donné que la Belgique connaît deux systèmes de partis totalement scindés et que nombre de thématiques et d'enjeux sont spécifiques à telle ou telle région ?

Nous observons tout d'abord que, au cours du temps, les partis flamands ont tendance à se rapprocher idéologiquement : les thématiques de leurs programmes électoraux étaient plus proches en 2003 qu'en 1991. Le parti écologiste Groen! présente en moyenne une corrélation faible par rapport aux autres partis flamands (.49) mais tend à s'en rapprocher au fil du temps. Il continue cependant à privilégier son rapport avec son parti frère, Ecolo, dont il se rapproche encore davantage pour la même période. Le parti social chrétien CD&V fait montre en moyenne de la corrélation la plus élevée par rapport aux autres partis flamands (.59), corrélation qui reste stable au cours du temps. Lors des dernières élections, il s'est éloigné au plan idéologique de son parti frère francophone, mettant ce dernier à quasi-égalité sur ce plan avec les autres partis flamands. L'éloignement dans le temps par rapport à son

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Le lien statistique entre deux partis libéraux est globalement stable pour les quatre élections étudiées.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> M. CASTANHEIRA, A. NOURY, «Les positions politiques des partis belges», in M. CASTANHEIRA, J. HINDRIKS (éd.), *Réformer sans tabous. 10 questions pour la Belgique de demain*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 2007.

parti frère caractérise aussi le lien entre le PS et le SP.a mais ce dernier reste toujours plus proche du parti socialiste francophone que des autres partis flamands (avec une corrélation moyenne de .53). De même, le contenu du programme électoral du VLD se rapproche de celui des autres partis flamands au cours du temps (en moyenne .50) mais il conserve avec le MR une plus grande proximité idéologique et thématique, proximité très stable dans le temps.

En ce qui concerne les partis francophones, la tendance temporelle est une distanciation idéologique plus grande même si, en moyenne, les liens de ces partis entre eux sont globalement plus étroits que ceux observés entre les partis du nord du pays. Le MR s'éloigne peu à peu des autres partis francophones (en moyenne .57); la même remarque vaut pour le PS (en moyenne .66) et le CDH (en moyenne .66 également). La seule exception est le parti Ecolo qui tend en gros à se rapprocher idéologiquement de ses concurrents électoraux francophones et dont le taux de corrélation moyen atteint .61. Ecolo se distingue encore des autres partis du sud du pays puisqu'il tend à se rapprocher dans le temps de son *alter ego* flamand bien que ses liens idéologiques avec les autres partis francophones soient les plus forts. Le programme électoral du MR reste dans le temps le plus proche de celui de son parti frère ; il en va de même du CDH par rapport au CD&V dont le parti humaniste francophone s'éloigne pourtant peu à peu. Enfin, les évolutions récentes témoignent que le PS tend idéologiquement à s'éloigner du SP.a et fait que le parti socialiste francophone était en 2003 aussi proche du SP.a que des autres partis francophones.

#### **Conclusions**

Le tableau brossé ici montre le caractère apparemment irréversible de la distanciation organique, électorale et idéologique des partis frères en Belgique. La mise sur pied d'un gouvernement de coalition asymétrique peut même faire craindre la relégation de la notion de famille politique au martyrologe de l'histoire politique. Sans prendre cette position trop péremptoire, nous soulignerons certaines tendances générales. Tout d'abord, au niveau intercommunautaire, c'est toujours du côté flamand que proviennent les tensions centrifuges et les indices de velléités d'éloignement accru, même une fois les scissions effectives. C'est dans les statuts des partis flamands que l'on compte le moins de références au coreligionnaire francophone. Et lorsque l'on en trouve, elles sont toujours plus allusives que celles du parti frère. De même, dans les trois cas, ce sont les partis flamands qui quittent l'ancien siège national commun pour établir leurs propres quartiers généraux ailleurs. Par ailleurs, une comparaison rapide des rapports entre familles politiques montre que les partis frères les plus proches, à tous points de vue, sont les écologistes. Cette configuration peut s'expliquer par la jeunesse de ces formations. Elles n'ont de la sorte pas eu à connaître et à gérer des tensions linguistiques en leur sein ni souffert d'une scission traumatique. Cette jeunesse et leur spécificité originelle de partis focalisés sur la défense de l'environnement les ont de plus conduits à négliger les questions communautaires. Mais leur transformation en partis plus généralistes, en les contraignant à se positionner dans les débats institutionnels et linguistiques, peut mener à des tensions aussi vives que celles qui agitèrent, agitent et agiteront encore les familles politiques belges. A condition qu'elles n'entraînent pas la dissolution du système politique dans son ensemble. Enfin, si l'on s'attarde sur

les destins électoraux des partis frères, comme sur leur parenté doctrinale, certaines similitudes frappent. A l'exception des partis libéraux, les partis frères partagent en général les mêmes fortunes et infortunes électorales. Cette communauté de destins a généralement des implications fédératrices dans une famille, notamment en termes de participations aux coalitions gouvernementales et de mutualisation de certaines tâches politiques (cabinets ministériels mixtes, travail parlementaire commun, etc.). Cela étant, une défaite électorale commune, suivie d'une éventuelle relégation dans l'opposition, peut avoir des effets délétères sur l'unité d'une famille politique. On l'a vu après 1999 chez les démocrates chrétiens. Le fait, par ailleurs, que le parti frère soit systématiquement, et même dans les familles les plus divisées, celui dont le manifeste électoral présente le plus de similarités avec un parti d'une communauté donnée doit achever de nous convaincre que les notions de famille politique et de partis frères gardent une pertinence certaine même si elles sont tendanciellement mises à mal par la distanciation croissante des deux sous-systèmes politiques qu'abrite la Belgique.